

Nouveau-Brunswick

Guide d'information sur la traite de personnes

Le Groupe de travail sur la traite de personnes au Nouveau-Brunswick
Direction de l'Égalité des femmes

2017



Nouveau-Brunswick

**Guide d'information sur la
traite de personnes**

Préparé par : le Groupe de travail sur la traite de personnes au Nouveau-Brunswick, 2017



Le présent guide fournit de l'information sur les façons de reconnaître, de soutenir, de protéger et d'aider une potentielle victime de la traite de personnes

Qu'est-ce que la traite de personnes?

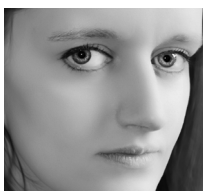
La traite de personnes consiste à recruter, à transporter ou à héberger des personnes à des fins d'exploitation. Les menaces, la force physique, la coercition et la tromperie sont autant de moyens employés pour persécuter les victimes et les exploiter. Voici les formes les plus courantes de traite de personnes :



Exploitation sexuelle : La victime est forcée à accomplir des actes sexuels au bénéfice du trafiquant, qui reçoit une somme d'argent pour ses services ou en tire d'autres avantages matériels.



Exploitation par le travail : La victime fournit un travail ou un service sous la menace de sanctions, souvent dans des conditions inadéquates. Elle reçoit une rémunération minimale s'il en est, ou encore touche un plein salaire, mais est forcée d'en remettre la majeure partie – voire la totalité – au trafiquant. Il peut s'agir d'un travail effectué dans un cadre légitime comme une ferme ou un restaurant ou dans un milieu illégal comme un laboratoire clandestin de production de drogues.



Exploitation de services domestiques : La victime s'occupe de tâches et de services domestiques, le plus souvent dans un domicile privé. Elle peut travailler sous la menace de violence physique ou psychologique ou encore faire l'objet de mesures de coercition. Étant donné que le travail est effectué loin des regards dans des maisons privées, les domestiques peuvent être particulièrement isolés et on exige souvent d'eux d'être continuellement à la disposition des maîtres de la maison.

La traite de personnes peut également comprendre le mariage forcé, l'adoption illégale, la participation contre son gré à des activités criminelles et le trafic d'organes humains.

(Prince Edward Island Human Trafficking Response Guide, 2013, produit par l'Interministerial Women's Secretariat en partenariat avec le Provincial Human Trafficking Committee de l'Î.-P.É.)

Drapeaux rouges : Indicateurs de mauvais traitements et de contrôle

Vous apprenez ou soupçonnez que la personne est potentiellement victime de la traite :

- doit travailler contre sa volonté;
- ne peut pas quitter sa situation actuelle;
- a été menacée de violence, contre elle ou contre ses proches, d'arrestation ou d'expulsion, de conditions de travail encore pires ou de ne pas être payée;
- est punie lorsque l'on considère qu'elle a fait quelque chose de mal;
- peut quitter la maison seulement pour aller travailler ou que ses activités en dehors du travail sont fortement contrôlées;
- dort là où elle travaille ou n'a pas d'espace privé;
- a changé d'endroit souvent;
- connaît mal, voire ne connaît pas du tout son environnement immédiat;
- a un contrôle limité ou inexistant sur ses conditions de travail;
- travaille de façon excessive pendant de longues heures avec peu de pauses ou de jours de congé;
- n'a pas d'argent ou n'a pas accès à de l'argent, ou donne son argent à quelqu'un d'autre;
- n'a pas accès à son passeport ou à d'autres pièces d'identité;
- est liée par une dette envers une autre personne;
- n'a pas accès aux soins médicaux;
- a des contacts limités avec ses amis ou sa famille.

La personne montre d'autres signes qu'elle est victime d'abus ou est contrôlée – par exemple, elle :

- est craintive ou anxieuse en général, ou elle a peur de la police ou d'une autre autorité;
- est toujours accompagnée de quelqu'un d'autre;
- permet à cette autre personne de parler pour elle, même lorsque vous vous adressez à elle directement;
- agit comme si elle suivait des instructions, ou parle comme si elle lisait un script;
- ne peut pas prendre un rendez-vous seule (elle n'est pas maîtresse de son propre emploi du temps);
- a des cicatrices ou des blessures visibles, comme des ecchymoses autour des poignets parce qu'elle a été attachée, ou des brûlures de cigarette à l'intérieur des bras ou des cuisses;
- a faim ou semble sous-alimentée.

(http://www.pssg.gov.bc.ca/octiptraining/fr/media/pdf/mod3_info_sheet2.pdf)

(Document d'information Drapeaux rouges – Indicateurs de la traite de personnes du Bureau de lutte contre la traite de personnes du ministère de la Justice de la Colombie-Britannique)

Drapeaux rouges : Indicateurs de la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle

Vous découvrez que la personne présente un ou plusieurs des problèmes de santé suivants :

- infection ou maladie transmissible sexuellement;
- traumatismes pelviens, rectaux ou urinaires (signes de rapports sexuels non protégés ou violents, et d'avortements multiples ou forcés);
- problèmes de santé mentale, y compris la dépression;
- trouble de stress post-traumatique;
- perte de mémoire;
- toxicomanie ou alcoolisme;
- malnutrition;
- autres problèmes de santé, tels que des problèmes de dos, auditifs, cardiovasculaires ou respiratoires.

Vous remarquez que la personne :

- a des cicatrices ou des blessures ou présente d'autres signes de mauvais traitements ou de torture;
- utilise régulièrement son téléphone cellulaire pour appeler la même personne;
- a le symbole d'un gang ou un nom tatoué dans le cou ou ailleurs qui laisse croire à une appartenance, ou porte les couleurs ou les bijoux d'un gang (par exemple, un collier en forme de symbole de gang).

(http://www.pssg.gov.bc.ca/octiptraining/fr/media/pdf/mod3_info_sheet2.pdf#page=2)
(Document d'information Drapeaux rouges – Indicateurs de la traite de personnes du Bureau de lutte contre la traite de personnes du ministère de la Justice de la Colombie-Britannique)

Drapeaux rouges : indicateurs de la traite de personnes aux fins de travail forcé

Vous apprenez ou soupçonnez que la personne :

- habite et travaille au même endroit, peut-être avec plusieurs autres personnes;
- habite dans un endroit inadapté, qui ne répond pas aux normes, par exemple un sous-sol, une vieille grange ou un hangar;
- travaille pendant de très longues heures – plus de huit heures par jour, ou plus de cinq jours par semaine;
- travaille dans des conditions insalubres ou dangereuses;
- n'a pas de contrat pour le travail qu'elle fait, ou a été forcée de signer un contrat illégal;
- ne peut pas quitter son emploi actuel, mais ne dit pas pourquoi;
- ne reçoit aucun salaire ou reçoit moins que le salaire minimum pour son travail, ou est tenue de verser une partie de ses revenus à quelqu'un d'autre;
- n'a droit à aucun avantage lié à son travail, comme des congés de maladie ou des heures supplémentaires;
- se fait retenir des amendes sur sa paie si elle fait quelque chose de mal;
- On retient un certain montant sur son salaire pour les frais de logement, de transport et pour l'achat d'outils.

Vous pourriez aussi remarquer que la personne :

- Ne porte ni vêtement ni équipement de protection appropriés pour son travail, par exemple des bottines à embout d'acier et un casque pour une personne qui travaille sur un chantier;
- Est qualifiée pour un emploi donné, mais occupe un autre emploi – par exemple, un plombier qualifié qui débroussaille dans la forêt.

Si vous vous rendez sur un lieu de travail, vous pourriez constater :

- L'absence d'avis de santé et de sécurité sur les murs;
- L'absence d'équipement de santé et de sécurité.

(http://www.pssg.gov.bc.ca/octiptraining/fr/media/pdf/mod3_info_sheet2.pdf#page=3)

(Document d'information Drapeaux rouges – Indicateurs de la traite de personnes du Bureau de lutte contre la traite de personnes du ministère de la Justice de la Colombie-Britannique)

Drapeaux rouges : Indicateurs de la traite de personnes aux fins de servitude domestique

Vous apprenez ou soupçonnez que la personne :

- Ne mange pas avec la famille, ou ne mange que les restes;
- Semble sous-alimentée – elle pourrait aussi vous dire qu'elle a faim;
- N'a pas le droit de quitter la maison, ou a le droit de s'en absenter uniquement en compagnie d'un membre du ménage;
- Si elle peut quitter la maison, est limitée dans ses déplacements et activités;
- Doit être disponible pour travailler 24 heures sur 24, avec peu de jours de congé, voire aucun;
- A été agressée physiquement ou sexuellement par son employeur ou des membres du foyer;
- Ne sait rien au sujet de la collectivité qui l'entoure (étant donné qu'elle ne peut pas quitter la maison).

(http://www.pssg.gov.bc.ca/octiptraining/fr/media/pdf/mod3_info_sheet2.pdf#page=4)

(Document d'information Drapeaux rouges – Indicateurs de la traite de personnes du Bureau de lutte contre la traite de personnes du ministère de la Justice de la Colombie-Britannique)

Avertissement concernant les indicateurs

Il convient de souligner que les indicateurs susmentionnés visent uniquement à faciliter le processus d'évaluation global, constituent des généralisations, et qu'il existe des exceptions dans tous les cas. Les circonstances du milieu et son expérience locales pourraient exiger l'utilisation d'autres indicateurs ou une adaptation de ceux-là. Le personnel des organismes de prestation de services doit adapter et élargir le processus en conséquence

(Organisation internationale pour les migrations, 2007, IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Trafficking)

Pourquoi les victimes de la traite de personnes ne se manifestent-elles pas?

La personne pourrait :

- craindre pour sa vie;
- ignorer qu'elle est victime de la traite de personnes;
- se méfier des gens de l'extérieur, particulièrement des représentants de la loi et des autres autorités gouvernementales;
- avoir peur d'être détenue et expulsée si elle est d'origine étrangère ou avoir des compétences linguistiques limitées;
- ignorer complètement quels sont ses droits au Canada, ou avoir été intentionnellement mal renseignée au sujet de ses droits;
- craindre pour sa famille ou les êtres qui lui sont chers;
- craindre que les trafiquants fassent du mal à sa famille si elle signale sa situation aux organismes d'application de la loi ou collabore avec eux.

(<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fr.aspx>)

(Sécurité publique du Canada, Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes, 2012)





Que faut-il faire si vous êtes victime de traite de personnes ou si vous connaissez quelqu'un dans cette situation?

- Soyez conscient des symptômes de traumatismes et montrez-vous compréhensif, car les victimes de traite de personnes ont souvent vécu des expériences traumatisantes, comme la violence, l'isolement, la peur persistante et la manipulation psychologique. Les symptômes de traumatisme peuvent comprendre la perte de mémoire, l'irritabilité, la dépression, l'hypervigilance et un comportement antisocial.
- Si vous abordez une victime de la traite, essayez de le faire lorsqu'elle sera seule et de trouver le meilleur moment/endroit pour avoir une véritable discussion, lorsque vous saurez être tous deux en sécurité.
- Établissez un rapport avec la personne. Elle pourrait se montrer méfiante face aux gens de l'extérieur, y compris aux représentants de la loi. Écoutez-la attentivement et laissez-la raconter son histoire à son propre rythme.
- Ne posez que les questions nécessaires pour venir en aide à la victime. Ne l'interrogez pas par simple curiosité, puisqu'il pourrait être traumatisant pour elle de raconter les détails.
- Montrez que vous comprenez et pratiquez l'écoute active en répétant à la personne ce qu'elle vous a dit relativement à sa situation et à ses sentiments.
- Cherchez avant tout à déterminer avec la personne quels sont ses besoins immédiats, par exemple de la nourriture, de l'eau, des soins médicaux, un abri, un appel téléphonique, etc.
- Consultez les autorités policières locales, de façon anonyme ou avec le consentement éclairé de la personne.
- Ne prenez aucun risque perçu et n'essayez pas d'intervenir dans une situation qui risque de dégénérer en violence.
- S'il y a lieu et dans la mesure du possible, sollicitez l'aide d'une personne qui parle la langue de la victime et comprend sa culture, mais ne fait pas partie de sa famille ni de son cercle social. S'il est possible d'avoir recours à des interprètes qualifiés, c'est la meilleure option.
- Lorsque vous fournissez des services de soutien, essayez, dans la mesure du possible, d'offrir à la victime le choix entre un membre du personnel féminin ou masculin.
- Fournissez à la personne de l'information sur les services offerts dans votre collectivité et par l'intermédiaire des programmes gouvernementaux fédéraux et provinciaux.
- N'oubliez pas : la confidentialité est essentielle à la sécurité de la victime.

(Prince Edward Island Human Trafficking Response Guide, 2013, produit par l'Interministerial Women's Secretariat en partenariat avec le Provincial Human Trafficking Committee de l'Î.-P.É.)

Les victimes de la traite de personnes sont souvent trouvées dans les environnements suivants :

- les salons de massage;
- les services d'accompagnement;
- les petites annonces en ligne;
- les bars et boîtes de nuit;
- les maisons privées, en tant que bonnes d'enfants ou domestiques;
- les usines;
- les chantiers de construction;
- l'agriculture ou l'aménagement paysager;
- les pêches;
- le secteur de l'hôtellerie ou du tourisme;
- la restauration.

(Prince Edward Island Human Trafficking Response Guide, 2013, produit par l'Interministerial Women's Secretariat en partenariat avec le Provincial Human Trafficking Committee de l'Î.-P.E.)

Code criminel du Canada

Action	Moyen	But
Recruter	Usage de force	Exploitation: Exploitation signifie contraindre une personne à fournir son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre, compte tenu du contexte, c'est-à-dire faire croire à la victime qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît
Transporter	Menace de force	
Transférer	Coercition	
Recevoir	Tromperie	
Détournée	Abus de pouvoir ou de la confiance de la personne	
Dissimuler		
Cacher		
Exercer un contrôle, une direction ou une influence sur les déplacements d'une personne		

(<http://www.pssg.gov.bc.ca/octiptraining/fr/index.html>)

(Bureau de lutte contre la traite de personnes du ministère de la Justice de la Colombie-Britannique, module 2, Lois canadiennes relatives à la traite des personnes)

Tableau d'intervention face à la traite de personnes au Nouveau-Brunswick

La collaboration entre les organismes d'application de la loi, les ministères et les organisations non gouvernementales peut constituer l'intervention en cas de traite de personnes au Nouveau-Brunswick.



*Tableau adapté de l'« Alberta Protocol on Service Provision to Victims of Trafficking », avril 2011



Ressources de base accessibles aux victimes/survivants de la traite de personnes

SIDA Nouveau-Brunswick

65, rue Brunswick, bureau G17
Fredericton (N.-B.)
E3B 1G5
1-800-561-4009
<http://www.aidsnb.com/fr>

Ligne d'aide CHIMO

Chimo, une ligne d'écoute provinciale bilingue, est accessible 24 heures sur 24, 365 jours par année à tous les résidents du Nouveau-Brunswick.

Numéro de téléphone :

1-800-667-5005
Région de Fredericton : 506-450-HELP

Services d'approche en matière de la violence conjugale

Le programme améliore l'accès des femmes aux services et à son personnel; il fournit de l'aide et de l'information aux femmes dans le besoin et il accroît la sensibilisation au sein de la collectivité. Le programme représente une ressource importante pour les victimes de violence familiale, conjugale et sexuelle, car il les oriente vers les services dont elles ont besoin.

Numéros locaux :

Comté de Charlotte :	506-469-5544	Péninsule acadienne :	506-395-6233
Comté de Kent :	506-743-5449	Bathurst :	506-545-8952
Edmundston :		Campbellton :	506-790-1178
Cell	506-740-4888	Moncton :	506-855-7222
Bureau	506-263-0888	Saint John :	506-649-2580
Fredericton :	506-458-9774		506-632-5616
Vallée de Kennebecasis :	506-847-6277	Shediac :	506-533-9100
Miramichi :	506-778-6496	Sussex :	506-433-6579
		Woodstock :	506-328-9680

Refuges d'urgence

Refuge d'urgence de Bathurst
Community Homelessness Network Inc.
Tél. : 506-545-8130

Fredericton Homeless Men's Shelter Inc.
Tél. : 506-462-9806
Courriel : execdir@theshelters.ca
www.theshelters.ca (en anglais)

Refuge pour femmes sans abri de
Fredericton
Tél. : 506-450-3001
Courriel : gracehouse@theshelters.ca

Refuge d'urgence Harvest House Atlantic,
Moncton
Tél. : 506-855-0626
Courriel : admin@harvesthouseatlantic.org
<http://harvesthouseatlantic.org/> (en anglais)

Maison Nazareth Inc., refuge pour les
personnes démunies, Moncton
Tél. : 506-858-5702
Courriel : info@maison-nazareth.org
www.maison-nazareth.org/services.php

Coverdale Centre for Women Inc., Saint John
Coverdale Emergency Women's Shelter
Tél. : 506-672-0812 * 506-634-0812
Tél. : 506-634-1649 * 506-634-0840
www.coverdalecenterforwomen.com
(en anglais)

Refuge pour hommes Outflow Ministry,
Saint John
Tél. : 506-609-2346
www.outflowsj.com/ (en anglais)

Bureaux des normes d'emploi – ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Lignes sans frais :
1-888-452-2687 (anglais)
1-888-487-2824 (français)

Numéros locaux :
275, rue Main
Place Harbourview, bureau 300
Bathurst (N.-B.), E2A 1A9
Tél. : 506-549-5361

Carrefour Assomption
121, rue de l'Église, bureau 308
Edmundston (N.-B.), E3V 1J9
Tél. : 506-735-2262

Complexe Chestnut
470, rue York, bureau 150
Fredericton (N.-B.), E3B 5H1
Tél. : 506-453-3903

Place 1604
200, rue Champlain, bureau 320
Dieppe (N.-B.), E1A 1P1
Tél. : 506-869-6455

1, Place Agar
Saint John (N.-B.), E2L 5G4
Tél. : 506-658-6635 ou 506-643-2095

Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick

Le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick inc. (CMNB) est un organisme sans but lucratif qui chapeaute les organismes offrant des services aux immigrants et les associations multiculturelles et ethnoculturelles dans la province. Le CMNB encourage les efforts de ses membres, du gouvernement et des collectivités en vue de faire du Nouveau-Brunswick une province de choix tant pour les nouveaux arrivants que pour les résidents, en rehaussant la valeur économique, sociale et culturelle de la diversité. Il est possible de l'appeler pour obtenir des renseignements sur les services d'interprétation

Coordonnées :

494, rue Queen, bureau 200
Fredericton (N.-B.), E3B 1B6
Téléphone : 506-453-1091
Courriel : nbmc@nb-mc.ca
<http://www.nb-mc.ca/>



9-1-1

Services de police

Important : Il est essentiel à la réussite des enquêtes que les cas soupçonnés de traite de personnes soient signalés à la police au plus tôt, tant pour la protection de l'éventuelle victime que pour la préservation des preuves. Informez la police au moindre soupçon.

Si vous avez besoin d'assistance immédiate, composez le 9-1-1.

Service de police municipal

Bathurst

Complexe Roussell O'Neil, 285, avenue King
Bathurst (N.-B.), E2A 1N9
Tél. : 506-548-0420
Télé. : 506-548-0707
city.police@bathurst.ca
www.bathurst.ca

Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher et Pointe-Verte

(Police régionale BNPP)
398, rue Principale
Nigadoo (N.-B.), E8K 3M8
Tél. : 506-542-2666
Télé. : 506-542-2629
bnpp@nb.aibn.com
www.bnpppolice.ca

Edmundston

15, rue Church, bureau 101
Edmundston (N.-B.), E3V 1J3
Tél. : 506-739-2100
Télééc. : 506-737-6879
police@edmundston.ca

Fredericton

311, rue Queen
Fredericton (N.-B.), E3B 1B1
Tél. : 506-460-2300
Télééc. : 506-460-2316
www.fredericton.ca/fr/publicsafety/policeforce.asp

Grand-Sault

131, rue Pleasant, bureau 100
Grand-Sault (N.-B.), E3Z 1G6
Tél. : 506-475-7767
www.grandsault.com

Miramichi

Centre Beaverbrook, 1820, rue Water
Miramichi (N.-B.), E1N 1B7
Tél. : 506-623-2125
Télééc. : 506-623-2122

**Service de police régional de
Kennebecasis**

126, promenade Millennium
Quispamsis (N.-B.), E2E 6E6
Tél. : 506-847-6300

Saint John

ONE Peel Plaza
Saint John (N.-B.), E2L 0E1
Tél. : 506-648-3333
police@saintjohn.ca

Woodstock

822, rue Main
Woodstock (N.-B.), E7M 2E8
Tél. : 506-325-4601
wpcfchief@nbpolice.ca

GRC

La GRC n'accepte pas les signalements d'activités criminelles par courriel.

Pour signaler de telles activités ou obtenir l'aide immédiate de la police, veuillez communiquer avec le détachement de la GRC ou le service de police compétent de votre région.

Si vous vivez à l'extérieur du Canada, veuillez communiquer avec votre service de police local et lui demander de présenter une demande d'assistance à l'organisme canadien d'application de la loi ayant compétence en la matière.

Vous pouvez fournir des renseignements anonymes en toute sécurité en appelant Échec au crime au 1-800-222-TIPS (8477), en textant TIP212 et votre message à « CRIMES » (274637) ou en utilisant le formulaire sécurisé de soumission par Internet au www.crimenb.ca.

Nouveau-Brunswick
Quartier général de la GRC
445, rue Regent, C.P. 3900
Fredericton (N.-B.), E3B 4Z8
506-452-3400 Demandes de renseignements générales

Information générale

Situations non urgentes : 1-888-506-RCMP(7267)

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick

Le SPEIJ-NB est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance enregistré. Il a pour mandat d'élaborer des produits et des services éducatifs et informatifs bilingues en matière juridique pour le public, en vue de promouvoir l'accès à l'appareil judiciaire. L'objectif est d'aider le public à connaître et à comprendre ses droits et ses responsabilités en vertu de la loi et à acquérir, s'il y a lieu, des aptitudes à l'autonomie afin d'accroître sa capacité à faire face à des situations juridiques.

http://www.legal-info-legale.nb.ca/fr/about_us



Logement de deuxième étape

Le Programme de logement de deuxième étape offre un logement aux femmes admissibles à un supplément de loyer, avec ou sans enfants, qui ont été victimes de violence. Des services de soutien individuel ou de groupe, d'intervention en cas de crise, de planification de la sécurité et de défense des droits des femmes y sont offerts dans un milieu favorable à la guérison.

Numéros locaux :

Carrefour pour femmes, Moncton, 506-857-4211

Liberty Lane Inc., Fredericton, 506-451-2120

Maison Oasis, Sainte-Anne-de-Kent, 506-743-5449

Maison de l'espoir, Shediac, 506-533-9100

Second Stage Safe Haven, Saint John, 506-632-9289



Services d'aide aux victimes d'agression sexuelle

Lignes d'écoute téléphonique :

- Fredericton : ligne d'écoute 24 h du Centre d'aide en cas d'agression sexuelle de Fredericton : 506-454-0437
- Péninsule acadienne – Libère-toi – ligne téléphonique pour les situations d'agression sexuelle : 506-395-3555
- Shediac : Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour : 506-533-9100

Consultation pour les victimes d'agression sexuelle :

- Centre d'aide en cas d'agression sexuelle de Fredericton (Fredericton) : 506-454-0460
- Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour (Shediac) : 506-533-9100
- Services à la famille de la Péninsule (Tracadie/Caraquet) : 506-727-1866
- Family Plus Life Solutions (Saint John) : 506-634-8295

Programme/services d'infirmière examinatrice des victimes d'agression sexuelle :

- Hôpital de Moncton : 506-857-5111; service d'urgence : 506-857-5353
- Hôpital régional de Saint John : 506-648-6000
- Hôpital régional Dr Everett Chalmers : 506-452-5400

Ministère du Développement social

Assistance sociale

Logement et itinérance

Protection de l'enfance

Informations générales : 506-453-2001

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_social.ht



Maisons de transition

Fournissent un hébergement pour au plus 30 jours, assurent une intervention immédiate en cas de crise et offrent des services d'aiguillage à des femmes et à leurs enfants victimes de maltraitance et de violence dans une relation.

Numéros locaux :

Bathurst – Maison de Passage – 506-546-9540

Bouctouche – Sainte-Anne-de-Kent – 506-743-5449

Campbellton – Maison Notre Dame – 506-753-4703

Edmundston – L'Escale Madavic – 506-739-6265

Fredericton – Maison de transition Gignoo (pour femmes autochtones) – 506-458-1236

Fredericton – Women in Transition – 506-459-2300

Miramichi – Foyer d'urgence pour femmes de la Miramichi – 506-622-8865

Moncton – Carrefour pour femmes – 506-853-0811

Saint John – Hestia House – 506-634-7571

St. Stephen – Maison de transition de la région de Fundy – 506-466-4485

Sussex – Maison de transition Sussex Vale – 506-432-6999

Tracadie-Sheila – Accueil Sainte-Famille – 506-395-1500

Woodstock – Sanctuary House – 506-325-9452

Services aux victimes (Bureau régional) - ministère de la Justice et la Sécurité publique

Bathurst

Bathurst: 506-547-2924
Campbellton: 506-789- 2388
Caraquet: 506-726-2417
Tracadie-Sheila: 506-394-3690
Miramichi: 506-627-4065

Edmundston

Edmundston: 506-735-2543
Grand-Sault: 506-473-7706

Fredericton

Burton: 506-357-4035
Fredericton: 506-444-5716/
506-453-2768
Woodstock: 506-325-4422

Moncton

Elsipogtog: 506-523-4747
Moncton: 506-856-2875
Richibucto: 506-523-7150
Shediac: 506-533-9100

Saint John

Saint John/Hampton/ Sussex:
506-658-3742
St. Stephen: 506-466-7414

Ressources supplémentaires

Caring for Trafficked Persons: Guidance for Health Providers

Organisation internationale pour les migrations

http://publications.iom.int/bookstore/free/CT_Handbook.pdf (en anglais)

Ethical and Safety Recommendations for Interviewing Trafficked Women

Organisation mondiale de la Santé

<http://www.who.int/gender/documents/en/final%20recommendations%2023%20oct.pdf>
(en anglais)

Hidden Abuse - Hidden Crime: The Domestic Trafficking of Children and Youth in Canada. The Relationship to Sexual Exploitation, Running Away, and Children at Risk of Harm

GRC

<http://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/cnmcs-plcng/cn30898-eng.pdf> (en anglais)

Initiatives des Nations Unies contre la traite des êtres humains

<http://www.unodc.org/unodc/fr/human-trafficking/index.html>

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

Gouvernement du Canada

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2.5/index.html>

Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

<http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/2009/anti-human-trafficking-manual.html> (en anglais)

La traite de personnes au Canada : Évaluation de la menace

GRC

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/ht-tp/httpa-tpem-fra.htm>



Références

Alberta Protocol on Human Trafficking - Service Provision, avril 2011.

COLOMBIE-BRITANNIQUE. Ministère de la Justice, Bureau de lutte contre la traite des personnes. Traite des personnes: le Canada n'est pas à l'abri.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD. INTERMINISTERIAL WOMEN'S SECRETARIAT et PEI PROVINCIAL HUMAN TRAFFICKING COMMITTEE. Prince Edward Island Human Trafficking Response Guide, 2013.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Trafficking, 2007.

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes, 2012.

WATERLOO REGION ANTI-HUMAN TRAFFICKING COALITION. A Guide to Supports for Survivors of Human Trafficking.